

Règlement # 01-2013 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement

Contraintes anthropiques

Carte 9-21

Contraintes anthropiques

- Carcasses 20 et plus
- Carcasses 50 et plus
- Carcasses 200 et plus
- Lieu d'enfouissement sanitaire (fermé)
- Dépôt en tranchée (fermé)
- Dépotoir désaffecté
- Lieu d'élimination des neiges usées
- Lieux d'élimination de déchets dangereux
- Centre de transfert des matières résiduelles
- Étang aéré
- Étang de décantation
- Prise d'eau potable**
-
- Limite administrative**
- - -
- Limite municipale
-
- Système hydrique**
- Plan d'eau

0 5 000 10 000
mètres

1:250 000



MRC de L'Islet ©
Source du fond de carte:
MRC: Zone de contraintes;
MRN: BDTQ 1: 20 000 (1996); Fichier SDA© 1 :20 000;
Projection: MTM, Nad83, fuseau 7 (1996)

Réalisé et validé par le Service de l'aménagement
Adopté le 9 septembre 2013

Toute représentation du territoire ayant une échelle autre que les données d'origine ne peut être considérée comme exacte. L'interprétation des données doit être faite avec vigilance.

